

Certificat de spécialisation

Tracteurs et machines agricoles - Utilisation et maintenance sur le site de Mugron

Niveau 5

Par Unités Capitalisables (UC) - Par la voie de l'apprentissage

Objectif de la formation

Le certificat de spécialisation de niveau V, formation uniquement professionnelle, permet de réaliser des travaux agricoles, notamment à travers la conduite d'engins de manière précise, sécurisée, d'entretenir et de maintenir les différents éléments des machines agricoles, de gérer un atelier de pièces détachées. Les candidats formés pourront devenir conducteurs spécialisés d'engins dans des exploitations agricoles, des entreprises prestataires de services et utilisatrices de machines agricoles (CUMA, Entreprise de Travaux Agricoles).

Organisation de la formation

Elle se situe à **Mugron** (Landes) sur le site du Lycée Professionnel Agricole de Chalosse, établissement spécialisé en agro équipements.

Elle est étalée sur 9 mois (d'octobre à fin juin) et est menée en alternance à raison de 13 semaines au Centre (soit 455 h), le reste en entreprise.

Des possibilités de parcours individualisés et de validation d'acquis peuvent conduire à une modification dans la durée de votre formation.

L'organisation de la formation permet à certains candidats de la formation continue de ne suivre que certains modules professionnels pointus

(exemple : soudure, électricité, hydraulique, moteur, transmission...).

Les cours se déroulent du lundi au vendredi midi à raison de 35 h par semaine.

Conditions d'admission

Niveau :

Etre titulaire au minimum d'un diplôme de niveau V (CAP, CAPA, BEP, BEPA) ou justifier d'un an d'expérience professionnelle et avoir un contrat d'apprentissage ou de qualification.

Ou être salarié d'exploitation, CUMA, Entreprise de Travaux Agricoles en formation continue ou en Congé Individuel de Formation.

Ou être demandeur d'emploi de plus de 18 ans.

Cette formation est également ouverte au public de la formation continue adulte sous conditions. Nous contacter !

Age :

Avoir entre 16 et 26 ans pour les apprentis.

Avoir plus de 18 ans pour les stagiaires de la Formation Adulte.

Maître d'apprentissage ou de stage :

Les entreprises dans lesquelles les candidats seront apprentis, salariés ou stagiaires pourront être des CUMA, des Exploitations Agricoles

Pour s'inscrire

Vous renvoyez au CFA la fiche de candidature et recherchez un maître d'apprentissage. Dès que vous l'avez trouvé, vous renvoyez au CFA l'attestation complétée par le maître d'apprentissage potentiel. Le CFA vous convoque pour un entretien.

La Chambre Consulaire compétente (service interface) transmet à votre maître d'apprentissage tous les documents relatifs au contrat d'apprentissage.

Contact Secrétaire : Stéphanie Durou : stephanie.durou@educagri.fr

Coordinateur de formation : Laurent Daudignon : laurent.daudignon@educagri.fr

(avec un parc matériel), des entreprises de travaux agricoles.

N'hésitez pas à contacter le CFA pour vous aider dans cette démarche de recherche d'emploi.

Rémunération :

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par votre entreprise Maître d'Apprentissage selon votre âge et votre année de formation.

Si vous êtes stagiaire de la formation professionnelle, votre rémunération sera fonction de votre statut.

Obtention du diplôme

Le CS est évalué en contrôle continu par Unités Capitalisables (UC). Les 3 UC qui composent le CS sont indépendantes les unes des autres et peuvent être obtenues séparément.

Une UC acquise reste valable pendant 5 ans.

Le diplôme est délivré lorsque les 3 UC constitutives du CS sont obtenues.

Certaines UC sont évaluées en entreprise.

A l'issue de la formation, l'établissement délivre une attestation valant CACES (R372-n° 1)

Débouchés

Cette formation, uniquement professionnelle, permet une entrée rapide dans la vie active dans un secteur en forte demande de la main d'œuvre spécialisée, en tant que conducteur d'engins chez des utilisateurs de machines agricoles ou des groupements d'employeurs.

Poursuite d'étude possible : BP REA par la formation adulte ou la voie de l'apprentissage.

Frais à la charge de l'apprenti

Frais de repas, d'hébergement et de transport
Chaussures de sécurité.

Contenu de la formation

UC 1 : Réalisation de travaux agricoles mécanisés dans le respect de l'environnement
Et des règles de sécurité : choix du matériel, réglage, utilisation, contrôle..... 120 h

UC 2 : Entretien et maintenance des machines : moteurs, transmissions, électricité, mécanique 250 h

UC 3 : Suivi et gestion de l'atelier et des travaux mécanisés 120 h

La formation en Centre s'appuie sur les ateliers du Lycée Agricole de Chalosse : hydraulique, électricité, électronique embarquée, moteurs, liaison tracteurs outils et sur le partenariat avec la CUMA de Mugron.

« L'entreprise, premier lieu de formation, est le support majeur des apprentissages pratiques »